

-

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC  
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL, TENUE LE 19 AOÛT 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE LA  
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire  
Monsieur Guy Therrien, conseiller  
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère  
Monsieur Dany Tremblay, conseiller  
Madame Jane Chambers Evans, conseillère  
Madame Johanne Savard, conseillère

Absence : Madame Mireille Pineault, conseillère

Assiste également à la réunion :

M, Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, agissant comme secrétaire d'assemblée.

**RESOLUTION  
2025-08-227**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;
- 4. Correspondances**
  - 4.1. Dépôt d'une lettre de la Vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;
- 5. Rapport des comités**
  - 5.1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 6 août 2025;
  - 5.2. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2025;
  - 5.3. Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2025;
- 6. Présentation des comptes**
  - 6.1. Comptes à payer au 31 juillet 2025;
- 7. Dépenses et engagements de crédits**
  - 7.1. Entériner l'embauche d'une adjointe administrative et commis à la réception;
  - 7.2. Entériner l'embauche d'un contremaître aux travaux publics;
  - 7.3. Entériner le paiement du bail des stationnements avec la Fabrique Ste-Croix;
  - 7.4. Autorisant de paiement à Option Aménagement dans le cadre du projet Destination Tadoussac-Phase II des honoraires d'avril 2025;
  - 7.5. Autorisant de paiement à Option Aménagement dans le cadre du projet Destination Tadoussac-Phase II des honoraires de juin 2025;

- 7.6. Mandats de services professionnels en ingénierie et en architecture / Rénovation du centre des loisirs;
- 7.7. Frais d'amendes, d'intérêts et de pénalités de la Municipalité de Baie Sainte-Catherine;
- 7.8. Demande d'aide financière à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour le projet d'agents de développement municipaux;
- 8. Adoption des règlements
- 9. **Avis de motion**
- 10. **Projets de règlements**
- 11. **Divers**
  - 11.1. P.I.I.A. 123, Rue du Bord-de- l'Eau ;
  - 11.2. P.I.I.A. 115, Rue du Bateau-Passeur ;
  - 11.3. P.I.I.A. 315, Rue des Forgerons ;
  - 11.4. P.I.I.A. 15, Rue Bellevue ;
  - 11.5. P.I.I.A. 5, Rue Bellevue
  - 11.6. P.I.I.A 268, Rue des Montagnais ;
  - 11.7. PPCM01. 241, Rue des Forgerons ; **Retiré**
  - 11.8. P.I.I.A 503, Rue des Bois-Francis ;
  - 11.9. Utilisation du gymnase par la Maison des Jeunes ;
  - 11.10. Dépôt du tableau du nombre des visiteurs à la Maison du Tourisme ;
  - 11.11 Adoption du Plan d'action 2025-2026 de la coordonnatrice au développement ; **Retiré**
  - 11.12. Démission comme pompier de Monsieur Emmanuel Hovington ;
  - 11.13. Embauche de deux nouveaux pompiers ;
- 12. **Affaires nouvelles**
- 13. **Périodes de questions**
- 14. **Levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, en y ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles :

- 12.1 P.I.I.A 350, Rue des Pionniers;
- 12.2 Nouvel emplacement pour les frigos communautaires;
- 12.3 Formation d'instructeur /Robin Lepage;
- 12.4 Embauche d'une employée au Musée Chauvin;
- 12.5 Réfection du poste de traite Chauvin /2 ième phase des travaux /Lancement de l'appel d'offres;

**RESOLUTION  
2025-08-228**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

\*\*\*

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA VICE-PREMIÈRE MINISTRE ET  
MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

Lecture d'une lettre, datée du 10 juillet 2025, de la Vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale nous octroyant une aide financière de 12 000\$ dans le cadre de ce programme.

\*\*\*

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 6 AOÛT 2025**

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 6 août 2025.

\*\*\*

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DU 14 AOÛT 2025**

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 14 août 2025.

\*\*\*

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN JUILLET 2025**

Dépôt du rapport des permis émis en juillet 2025.

**RESOLUTION  
2025-08-229**

**COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 612 960.20\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 juillet 2025 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Johanne Savard, conseillère;

**QUE** le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION  
2025-08-230**

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET  
COMMIS À LA RÉCEPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil entérine l'embauche de Madame Laurie Hovington à titre d'adjointe administrative et commis à la réception en date du 31 juillet 2025 et que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective de travail en vigueur à l'échelon 1.

**RESOLUTION  
2025-08-231**

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX  
PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil entérine l'embauche de Monsieur Steve Tremblay à titre de contremaître aux travaux publics en date du 4 août courant et autorisé Monsieur Richard Therrien, maire, et Monsieur Bernard Dérap directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac un contrat de travail avec cet employé.

**RESOLUTION  
2025-08-232**

**ENTÉRINER LE PAIEMENT DU BAIL DES STATIONNEMENTS AVEC LA FABRIQUE STE-CROIX**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil entérine le paiement du bail des stationnements avec la Fabrique Sainte-Croix au montant de 37 505,09\$.

**RESOLUTION  
2025-08-233**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À OPTION AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DESTINATION TADOUSSAC-PHASE II DES HONORAIRES D'AVRIL 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement à Option Aménagement dans le cadre du Projet Destination Tadoussac Phase II d'honoraires d'avril 2025 au montant de 7 827,51\$ taxes incluses.

**RESOLUTION  
2025-08-234**

**AUTORISANT DE PAIEMENT À OPTION AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DESTINATION TADOUSSAC-PHASE II DES HONORAIRES DE JUIN 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement à Option Aménagement dans le cadre du Projet Destination Tadoussac Phase II d'honoraires de juin 2025 au montant de 4 335.48\$ taxes incluses.

**RESOLUTION  
2025-08-235**

**MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGENIERIE ET EN ARCHITECTURE / RENOVATION DU CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDERANT QUE** le conseil souhaite réaliser des travaux à l'intérieur du centre des loisirs ;

**CONSIDERANT** la soumission reçue de la firme Gemel, pour les services d'ingénierie, au montant de 8 500 \$, taxes en sus, ainsi que celle de la firme Atelier D, pour les services d'architecture, au montant de 11 000 \$, taxes en sus ;

**CONSIDERANT QUE** ces soumissions prévoient un mode de facturation horaire et que, par conséquent, seules les heures réellement travaillées seront facturées ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil octroie un mandat à la firme Gemel pour les services d'ingénierie, au montant de 8 500 \$, taxes en sus, ainsi que celle de la

firme Atelier D, pour les services d'architecture, au montant de 11 000 \$, taxes en sus dans le cadre de la rénovation du centre des loisirs.

**RESOLUTION  
2025-08-236**

**FRAIS D'AMENDES, D'INTÉRÊTS ET DE PÉNALITÉS DE LA MUNICIPALITE DE BAIE SAINTE-CATHERINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac et la Municipalité de Baie Sainte-Catherine ont des ententes communes pour les services d'incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie Sainte-Catherine demande à la Municipalité de Tadoussac qu'aucun frais d'amendes, d'intérêts et de pénalités soient facturés entre les deux municipalités ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Tadoussac accepte qu'aucun frais d'amendes, d'intérêts et de pénalités soit facturé entre la Municipalité de Tadoussac et entre la Municipalité de Baie Sainte-Catherine considérant les différentes ententes entre nos deux municipalités ;

**QU'**une somme de 475.11\$ représentant des frais encourus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 19 août 2025 soit annulé

**RESOLUTION  
2025-08-237**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR LE PROJET D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC La Haute-Côte-Nord a révisé la Politique de soutien aux projets structurants – Volet agents de développement municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac dépose à la MRC de la Haute-Côte-Nord une demande d'aide financière d'un montant de 30 000 \$ pour le projet agents de développement municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac s'engage à contribuer financièrement au projet avec mise de fonds minimale de 20% ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Tadoussac désigne Marie-France Bélanger, directrice du développement, à présenter la demande, puis à remettre et signer les documents associés à cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme s'engage à respecter les modalités de la Politique de soutien aux projets structurants – Volet agent de développement municipaux ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise Madame Marie-France Bélanger, directrice au développement, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de La Haute-Côte-Nord au nom de la Municipalité de Tadoussac et à fournir à la MRC toute la documentation requise.

**QUE** la résolution 2024-10-295 adoptée aux mêmes fins soit abrogée.

**RESOLUTION  
2025-08-238**

**P.I.I.A. 123. RUE BORD-DE-L'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 123, Rue Bord-de-l'Eau souhaite rénover la petite clôture blanche de bois pour une clôture en composite et l'allonger de 7,32 mètres (24 pieds) de longueur (au total une longueur de 30,5 mètres (100 pieds) en cours latérale) avec une modification de hauteur passant de 0,91 mètre (3 pieds) à 1,22 mètres (4 pieds) et conservant la même largeur de 3 pouces ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a fourni les photos, proposition, matériaux et couleur tel que demandés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande , en recommandant l'utilisation de bois plutôt que de composite, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 123, Rue Bord-de-l'Eau de rénover et de prolonger sa clôture avec des matériaux en composite plutôt qu'en bois et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-08-239**

**P.I.I.A. 115, RUE DU BATEAU-PASSEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la SÉPAQ relocalisera l'entrée du sentier du fjord avec l'accord de la pisciculture ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SÉPAQ souhaite implanter une construction (arche) avec panneau d'affichage indiquant l'emplacement du sentier de randonnée pédestre sur le terrain de la pisciculture afin d'indiquer l'entrée du sentier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les photos, dimensions, matériaux et couleur ont été fournis tels que demandés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 115, Rue du Bateau-Passeur de construire une arche avec un panneau d'affichage indiquant l'emplacement de l'entrée du sentier de randonnée pédestre et ce, sur le terrain de la pisciculture, tel que soumis dans sa demande.

**RESOLUTION  
2025-08-240**

**P.I.I.A. 315, RUE DES FORGERONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du 315.Rue des Forgerons souhaite modifier l'entrée du sous-sol donnant en cours arrière afin de récupérer la fenêtre de la cuisine qui avait été condamnée lors de la construction de l'entrée de sous-sol actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire a fourni les photos, modèles et matériaux souhaités tel que demandé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 315, Rue des Forgerons aux fins de modifier l'entrée du sous-sol donnant en cours arrière afin de récupérer la fenêtre de la cuisine qui avait été condamnée lors de la construction de l'entrée du sous-sol et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-08-241**

**P.I.I.A. 15, RUE BELLEVUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du 15, Rue Bellevue souhaitent implanter un garage en cours arrière de dimensions de 12 pieds largeur X 20 pieds longueur X 10 pieds hauteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont fourni la localisation, les dimensions, le modèle et matériaux souhaités tel que demandé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 15, Rue Bellevue d'implanter un garage en cours arrière 12 pieds de largeur, par 20 pieds de longueur et 10 pieds de hauteur à condition d'utiliser les mêmes matériaux et couleurs que le bâtiment principal et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-07-242**

**PI.I.A. 5, RUE BELLEVUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 5, rue Bellevue souhaite implanter une piscine en cours arrière ainsi que les clôtures de sécurité associées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a fourni la localisation, les dimensions, le modèle et matériaux souhaités tel que demandé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 5, Rue Bellevue pour l'implantation d'une piscine en cours arrière ainsi que les clôtures de sécurité associées et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-08-243**

**P.I.I.A. 268, RUE DES MONTAGNAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 268, Rue des Montagnais souhaite retirer une bande de 1 pied de l'allée asphaltée de son stationnement afin d'aménager l'espace avec des végétaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le propriétaire du 268, Rue des Montagnais à retirer une bande de 1 pied de l'allée asphaltée du stationnement afin d'aménager l'espace avec des végétaux et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-08-244**

**P.I.I.A 503 RUE DES BOIS-FRANCS**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire souhaite rehausser le toit de la partie basse de son cabanon actuel, avec les mêmes dimensions, et les mêmes matériaux de recouvrement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les photos, dimensions, matériaux et couleur ont été fournis tels que demandés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande du propriétaire du 503, Rue des Bois-Francis afin de rehausser le toit de la partie basse de son cabanon avec les mêmes matériaux et ce, tel que soumis dans sa demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-08-245**

**UTILISATION DU GYM PAR LA MAISON DES JEUNES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise la Maison des Jeunes à utiliser le Gym tous les jeudis, du 11 septembre 2025 au 7 mai 2026.

\*\*\*

**DÉPÔT DU TABLEAU DU NOMBRE DE VISITEURS À LA MAISON DU TOURISME**

Dépôt du tableau du nombre des visiteurs à la Maison du Tourisme de mai à juillet 2025 avec le comparatif des années antérieures.

**RESOLUTION  
2025-08-246**

**DÉMISSION COMME POMPIER DE MONSIEUR EMMANUEL HOVINGTON**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Emmanuel Hovington, pompier volontaire, a fait part verbalement à Monsieur Robin Lepage de son intention de mettre fin à son engagement comme pompier volontaire ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal accepte la démission de Monsieur Emmanuel à titre de pompier volontaire de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2025-08-247**

**EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Sarah Tremblay a déposé une lettre d'intention, datée du 26 mai 2025, dans elle fait part de son intérêt à devenir pompier volontaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Kevin Schilt a déposé une lettre d'intention dans laquelle il affirme son intérêt à devenir pompier volontaire ;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte l'embauche de Madame Sarah Tremblay et de Monsieur Kevin Schilt à titre de pompier volontaire de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION  
2025-08-248**

**P.I.I.A. 350, RUE DES PIONNIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires souhaitent rénover la toiture de bardeaux de cèdres du bâtiment principal pour un revêtement de tuiles de métal, plus durable et moins dispendieux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont fourni les photos, proposition, matériaux et couleur tel que demandés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande des propriétaires, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,**

**IL EST PROPOSÉ PAR JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil accepte la demande des propriétaires du 350, Rue des Pionniers aux fins de rénover la toiture du bâtiment principal par un revêtement de tuiles de métal et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION  
2025-08-249**

**NOUVEL EMPLACEMENT POUR LES FRIGOS COMMUNAUTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens n'auront plus accès au Centre des Loisirs à compter de septembre 2025 car un nouveau système y sera installé de cartes à puces;

**CONSIDÉRANT QU'**il est préférable que les frigos communautaires soient installés dans un endroit central de la municipalité pour que les gens puissent y déposer et venir chercher de la nourriture, et ce, à toute heure du jour et de la nuit;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise les travaux pour condamner une des 2 (deux) toilettes publiques dans la maison bleue afin d'y installer les frigos communautaires ;

**QUE** le Conseil autorise le déménagement des frigos communautaires dans la maison bleue située en face de la Maison du Tourisme ;

**RESOLUTION  
2025-08-250**

**FORMATION D'INSTRUCTEUR / ROBIN LEPAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire accréditer un instructeur au sein du Service Incendie afin de pouvoir former adéquatement les pompiers sans avoir recours à des instructeurs de l'extérieur;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise Monsieur Robin Lepage à suivre les formations suivantes :

1. Instructeur Désincarcération les 4 et 5 octobre prochain à Shannon dont le coût d'inscription est de 831,04\$;
2. Accréditation matières dangereuses sensibilisation +opération les 20 et 21 septembre prochain à Shannon dont le coût d'inscription est de 1 151,63\$ ;

**QUE** les frais de déplacement et de séjour soient défrayés par la Municipalité de Tadoussac.

Il est également résolu de revoir l'entente de services avec Monsieur Robin Lepage lorsqu'il agit à titre d'instructeur.

**RESOLUTION  
2025-08-251**

**EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE AU MUSÉE CHAUVIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS**

## **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise l'embauche de Madame Mireille Tré comme animatrice au Musée Chauvin et que les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective de travail en vigueur.

**RESOLUTION  
2025-08-252**

### **RÉFECTION DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN /2 IÈME PHASE DES TRAVAUX /LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QU'**une deuxième phase de travaux est nécessaire au musée Poste de traite Chauvin pour la réparation extérieure du bâtiment et du terrassement;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention du PMVI est dédiée à ces travaux et que le budget est respecté;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être terminés avant la fin octobre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds de la Municipalité est prévue au budget 2025;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes, afin de terminer le projet de réparations du Musée Chauvin :

1. Toiture Réno Énergie
2. Projets Ferland
3. Construction Envergure
4. Lester Toupin
5. Construction Couture et Tanguay

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 20 h 04 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 09.

**RESOLUTION  
2025-08-253**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 10

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 4 personnes en présentiel et 3 en visio-conférence via Zoom.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

---

Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier

---

Richard Therrien, maire

